



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORD-PAS DE CALAIS

Formalités d'entreprise : à vous de choisir !

Afin de répondre au mieux à vos préoccupations, et de réaliser au mieux vos formalités envers la MSA, les Impôts, l'INSEE, le Greffe du Tribunal de Commerce et l'EDE, le CFE de la Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais a mis en œuvre les prestations suivantes :

1. La Chambre d'agriculture par son CFE assure gratuitement ¹ :

- La communication du formulaire à remplir par le déclarant, sa notice explicative et la liste des pièces justificatives
- La réception de la déclaration avec les pièces justificatives par voie postale ou dépôt
- L'enregistrement de la déclaration si celle-ci est recevable
- L'information du déclarant par courrier si la déclaration est irrecevable ou incomplète
- La délivrance d'un récépissé de dépôt de déclaration
- La transmission des données aux organismes destinataires : INSEE, MSA, Impôts, Greffe, EDE.

2. La Chambre d'agriculture vous propose une assistance à formalités ² :

L'équipe du CFE propose des services s'ajoutant à la prestation de base :

- l'accueil personnalisé et le diagnostic du dossier
- l'aide au remplissage du formulaire par téléphone
- l'information sur les renseignements à fournir
- le contrôle de conformité de l'imprimé rempli
- les vérifications de cohérence entre :
 - la déclaration et la situation connue de l'entreprise
 - les pièces justificatives et les renseignements fournis
 - la déclaration et les pièces justificatives
- l'information par téléphone, fax ou mail, en cas de dossier incomplet ou en cas de dossier contenant des incohérences
- une procédure d'urgence si nécessaire
- la transmission des documents photocopiés aux partenaires destinataires en complément du formulaire CFE (exemple : copie des statuts constitutifs transmis à la MSA...)

Cette prestation a pour objet de faciliter le traitement du dossier, et ne saurait être considérée comme un conseil juridique ou fiscal.

Je choisis la formule :

Prestation de base ¹ : je constitue moi-même mon dossier sans assistance, ni avant, ni après le traitement de mon dossier. Son coût est pris en charge par la Chambre d'agriculture du Nord. Seuls sont dus les frais pour le registre du Commerce et des sociétés.

Assistance à formalités ² : je règle par chèque à l'ordre de Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de région du Nord Pas de Calais

Exploitation individuelle et Association : 40 € TTC

Société : 50 € TTC

Nom/Prénom :

Date :/...../..... Signature :

En l'absence du règlement dans le dossier CFE, la prestation de base sera appliquée par défaut